

Québec, le 29 juillet 2016

**ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT**

Hydro-Québec Production  
Direction régionale Saguenay-Lac-St-Jean  
1400, rue de la Manic  
Chicoutimi (Québec) G7K 1A3

N/Réf. : 3214-16-075

Objet : Traitement des eaux et des sols, secteur LG4

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires du 31 mai 2016 et complétés le 22 juin 2016, concernant le projet de traitement des eaux et des sols du secteur LG4 sur le territoire de la Baie-James, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Traitement des eaux d'excavation lors de travaux de réhabilitation environnementale par excavation de sols contaminés en hydrocarbures pétroliers;
- Traitement de sols contaminés aux hydrocarbures pétroliers par procédé de biodégradation en pile aérée.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Richard Perron, de Hydro-Québec, à M<sup>me</sup> Christyne Tremblay, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du 31 mai 2016, concernant la demande de non-assujettissement pour le projet de traitement des eaux et des sols, secteur LG4, territoire Baie-James, 1 page et 3 pièces jointes :
  - HYDRO-QUÉBEC. *Formulaire de renseignements préliminaires pour la réalisation d'un projet en milieu nordique*, Juin 2016, 8 pages;
  - SNC LAVALIN. *Plans de localisation, Dessins 631771.4-1 à 4*, 4 pages;

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-16-075

29 juillet 2016

- SNC LAVALIN. *Document explicatif, Unité de traitement mobile d'eau contaminée*, Responsable : Claude Fortin, Approuvé par : Didier Oceau, Date de révision : 31 mai 2016, 8 pages;
- Courriel de M<sup>me</sup> Marjorie Harvey, de Hydro-Québec, à M<sup>me</sup> Anik Pagé, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 22 juin 2016 à 10 h 55, concernant des précisions sur le projet de traitement des eaux et des sols et la transmission de photos et d'un plan modifié, 5 pièces jointes :
  - HYDRO-QUÉBEC. *4 photos du site des travaux*;
  - SNC LAVALIN. *Plan de localisation modifié, Dessins 631771.4-2*, 1 page;
- Courriel de M<sup>me</sup> Marjorie Harvey, de Hydro-Québec, à M<sup>me</sup> Anik Pagé, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 22 juin 2016 à 14 h 32, concernant une précision sur le volume estimé de sols à traiter pour le projet.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,

  
Marie-Renée Roy